

Fonds d'Apprentissage et d'Echange d'Expériences (FA2E)

Directives pour les candidatures

Table des matières

1ère PARTIE : QU'EST-CE QUE LE FONDS D'APPRENTISSAGE ET D'ECHANGE D'EXPERIENCES (FA2E)?	3
1. But du FA2E	3
2. Principes clés du FA2E	3
3. Activités susceptibles d'être financées par Le FA2E:	3
4. Le FA2E ne financera pas :	4
5. Niveaux de financements	4
2ème PARTIE : PROCEDURE DE SOUMISSION D'UNE DEMANDE	4
1. Constitution du dossier	4
2. Calendrier	5
3. Soumettez votre demande	5
3ème PARTIE : PROCEDURE D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION	5
1. Critères d'éligibilité des demandes financées par le FA2E	5
2. Bénéficiaires éligibles au FA2E	5
3. Processus de sélection	5
4ème PARTIE : CONDITIONS GENERALES	6
1. Image de marque	6
2. Demandes des organisations non officielles (les coalitions et réseaux)	6
3. Le décaissement	6
4. Changements de plan	6
5. Soumission des rapports	6
6. Evaluation	6
5ème PARTIE : OUTILS POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU FA2E	6
1. Le résumé du projet	7
2. Information budgétaire	7
3. Le formulaire de soumission	7

1ère PARTIE : QU'EST-CE QUE LE FONDS D'APPRENTISSAGE ET D'ÉCHANGE D'EXPERIENCES (FA2E)?

1. But du FA2E

Les 9 pays d'Afrique de l'ouest francophone ont, depuis février 2011 à Ouagadougou, reconnu l'urgence d'agir en faveur de la Planification Familiale (PF). Ainsi, ils se sont fixés pour objectif l'atteinte d'ici 2015 de un million de femmes additionnelles utilisatrices de méthodes contraceptives modernes. Pour se faire, ils se sont dotés de plans d'action ambitieux et budgétés, pour leur permettre d'atteindre cet objectif et de mettre en œuvre les autres engagements pris à Ouagadougou.

Ces plans d'actions, bien qu'adaptés au contexte de chaque pays, présentent des similarités certaines, grâce auxquelles les pays développent des stratégies toutes intéressantes pouvant être utiles pour le partage d'expériences et d'innovations dans la sous-région.

L'une des fonctions principales de l'Unité de Coordination du Partenariat de Ouagadougou (UCPO) est de faciliter le partage d'informations entre les 9 pays du Partenariat. Ce faisant, l'UCPO assurait ainsi les échanges d'informations et d'expériences entre les pays, en vue de renforcer les apprentissages et l'acquisition de connaissances rapides sur les actions à hauts impacts développées en matière de PF.

Lors des deux dernières réunions annuelles du Partenariat de Ouagadougou (PO), tenues respectivement à Addis Ababa en 2013 et Paris en 2014, les pays du Partenariat ont apprécié l'opportunité que ces réunions leur offraient en termes d'espace d'échanges et d'apprentissages. Toutefois, ils ont exprimé le besoin de disposer d'autres opportunités d'échanges et de partages d'expériences avec leurs pairs de la sous-région.

Les bailleurs du PO, sont d'avis de multiplier les opportunités de partage d'expériences mais ils reconnaissent la difficulté de mobiliser des fonds spécifiquement pour ce type d'activité. Pour répondre à cette demande des pays et lever la contrainte de mobilisation de nouveau financement, les Fondations Bill & Melinda Gates et William et Flora Hewlett ont permis à l'UCPO disposer d'un fonds spécial essentiellement dédié à la promotion des échanges et apprentissages dans la région, afin d'aider les pays à accélérer la mise en œuvre des stratégies de leurs plans d'actions PF.

Les activités que ce fonds financerait devront être celles pour lesquelles les pays démontrent clairement une importance stratégique à accélérer dans un temps très limité la mise en œuvre de leur plan d'action. Ces activités devront également être des activités qui ne bénéficient pas d'une autre source de financement.

2. Principes clés du FA2E

Le FA2E a pour but de soutenir toutes activités qui visent à :

- Accélérer la mise en œuvre des plans d'actions nationaux de PF ;
- Impulser ou soutenir la mise en œuvre d'actions innovantes et d'interventions à haut impact ;
- Renforcer l'apprentissage entre les pays du PO.
- Impulser le soutien mutuel entre pays

3. Activités susceptibles d'être financées par Le FA2E:

- Les participations aux revues annuelles des plans d'action PF (c'est à dire la participation d'un pays X aux revues annuelles du plan d'action PF d'un pays Y en qualité de peer reviewers...);
- Les revues annuelles et le suivi de la mise en œuvre des plans d'action PF (ici on soutiendrait l'organisation des revues annuelles et des activités comme les réunions de coordination des organes ou comités techniques et de pilotage de la mise en œuvre des plans d'action PF dans les pays);

- Les voyages d'échanges et d'apprentissage, et le tutorat (à la demande) pour la réplique d'une approche jugée intéressante pour un pays ;
- Les échanges entre les leaders religieux, Youth ambassadors, et les coalitions de la société civile,
- Les participations aux conférences régionales et internationales et fora sur les meilleures pratiques...etc.

4. Le FA2E ne financera pas :

- Les activités visant un changement de comportement au niveau communautaire ou des prestataires de services ;
- Les activités de sensibilisation ayant pour objectif d'accroître la demande de services ;
- Les activités de sensibilisation réalisées au niveau local pour la mise en œuvre des politiques ;
- Les activités déjà financées par d'autres partenaires ;
- La mise en œuvre d'une activité spécifique du plan d'action.

5. Niveaux de financements

Afin de permettre à plusieurs acteurs d'accéder aux opportunités d'apprentissage et d'échanges entre acteurs du PO, le montant maximal pour tout financement ne peut excéder 5 000 000 de FCFA (équivalent en monnaie locale)¹.

Les demandes de financement, pouvant démontrer d'une contribution en nature ou en numéraire sont fortement encouragées.

2ème PARTIE : PROCEDURE DE SOUMISSION D'UNE DEMANDE

Merci de lire les informations suivantes avec beaucoup d'attention lorsque vous préparez votre demande, si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter : FA2E@intrahealth.org

Toute soumission d'une demande de financement au FA2E devrait spécifier, le bénéficiaire et le mécanisme de financement. Ces demandes doivent satisfaire toutes les conditions suivantes pour être pris en considération :

- Les propositions doivent répondre au type d'activités que le FA2E soutient.
- L'organisation doit démontrer son engagement à augmenter ou/et à contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le plan d'actions PF de son pays.
- L'organisation doit démontrer ses capacités de gestion des fonds et la tenue régulière de ses livres comptables.

1. Constitution du dossier

Le dossier de demande de financement devra être constitué de :

- Une lettre de demande de financement préparée et signée par l'organisation/l'entité qui sollicite le financement.
- Un résumé du projet en 500 mots (voir les différentes parties dans la 5^{ème} partie).
- Un budget détaillé des activités à mener.
- Un chronogramme détaillé des interventions.
- Un formulaire de demande dûment rempli, contenant des divers renseignements pour l'identification des activités. Le formulaire devra être signé par le demandeur.
- Une preuve du dernier arrêté des comptes.
- Les demandes peuvent être envoyées en français.
- Une preuve de statut juridique (pour les coalitions et réseaux, voir section 2 de la 4^{ème} partie)

¹ Ce montant est provisoire pour le lancement et pourra évoluer avec le temps et en fonction de la qualité des demandes. Seuls les membres du comité d'analyse et de sélection des demandes de financement, pourront décider d'allouer les montants demandés au regard de la qualité de celles-ci.

2. Calendrier

Les demandes de financement seront reçues en continu jusqu'à épuisement des subventions.

Eligibilité géographique : les 9 pays de l'Afrique de l'Ouest francophone. Les points focaux du PO se chargeront également de sa large diffusion au niveau des 9 pays.

Vous pouvez également télécharger les directives de candidature et le formulaire sur le site web du Partenariat de Ouagadougou : www.partenariatouaga.org ou envoyer un mail à : FA2E@intrahealth.org

3. Soumettez votre demande

- Les demandes complètes doivent être envoyées à l'UCPO à l'adresse suivante : FA2E@intrahealth.org
- Uniquement les demandes en versions électroniques en format Word et PDF (et le budget en fichier Excel) seront acceptées.

3ème PARTIE : PROCEDURE D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION

FA2E soutient le partage d'information, l'apprentissage et les échanges entre les pays du PO, en lien avec les plans d'action PF adoptés par les 9 pays du PO.

1. Critères d'éligibilité des demandes financées par le FA2E

Les demandes financées par le FA2E devront respecter les caractéristiques suivantes :

- Les demandes devront être pertinentes, pour accroître les échanges d'informations et de partages d'expériences en présentant un résultat escompté clair en termes d'apprentissage et d'échanges liés au plan d'action PF ;
- Les demandes proposées pour financement, devront être en relation et soutenir les priorités dans le plan national de la PF ;
- L'organisation doit démontrer ses capacités de gestion des fonds ;
- Les activités prévues peuvent être mise en œuvre dans une période limitée et ne devant pas excéder 6 mois ;
- Les demandes devront clairement identifier les bénéficiaires directs, la taille et la localisation de ces bénéficiaires ainsi que les avantages qu'ils recevront ;
- Les demandes devront être non discriminatoires, c'est-à-dire sans distinction de religion, d'ethnie, d'appartenance politique, de sexe et géographique...etc ;
- Les demandes présentant les coûts raisonnables.

2. Bénéficiaires éligibles au FA2E

- Les gouvernements des 9 pays du PO à travers un de ses partenaires d'exécution ;
- Les organisations de la société civile (OSC) des 9 pays du PO ;
- Les coalitions et réseaux des OSC ;
- Autres institutions/acteurs impliquées dans la mise en œuvre des plans d'actions PF. Exemple : les organisations religieuses et celles du secteur privé confessionnel.

3. Processus de sélection

L'administration, le traitement, la sélection et la gestion des demandes seront fait par l'UCPO.

- Toute demande de financement doit être complète ;
- L'UCPO accusera réception à toute demande de financement reçue ;
- Les demandes seront présélectionnées par l'UCPO sur la base des critères préétablis et transmises à un comité d'experts ;
- Le comité d'experts pourra en cas de nécessité exiger que certains points soient clarifiés avant l'approbation finale ;

- Une fois les demandes sélectionnées, les demandeurs retenus seront notifiés ;
- Les décisions d'attribution seront finales et non ouvertes à négociation ;
- Aucune demande ne pourrait pas faire l'objet d'une ré-analyse après décision du comité d'experts ;
- Les candidats retenus seront notifiés par écrit dans la semaine suivant la procédure d'analyse ;
- Les candidats retenus devront confirmer leur acceptation de la subvention par email sous 5 jours ouvrables ;
- Une notification sera envoyée aux demandes non retenues.

4ème PARTIE : CONDITIONS GENERALES

Les demandes approuvées seront normalement notifiés dans les trois semaines suivant la demande. Une convention formelle établira les conditions générales de la subvention et les procédures régissant le financement.

1. Image de marque

Tous les documents et matériels développés ou les événements et réunions organisés dans le cadre des activités financées par le FA2E doivent clairement faire apparaître que le fonds est administré par l'UCPO. Le logo du Partenariat de Ouagadougou doit aussi être clairement mis en évidence.

2. Demandes des organisations non officielles (les coalitions et réseaux)

Si vous êtes une organisation non officielle comme les coalitions et les réseaux, qui ne sont pas toujours officiellement déclarées ou légalisées, un protocole d'entente officiel (sorte de charte) entre les organisations sera demandé avant la convention de subvention. Vous pouvez aussi faire porter votre financement par l'organisation qui assure la présidence de la coalition ou du réseau.

3. Le décaissement

Les décaissements se feront ainsi : 70% du montant demandé à la signature de la convention de subvention et les 30% après soumission du rapport technique et financier. Les différents virements se feront dans un compte d'une banque commerciale appartenant à l'organisation soumissionnaire.

4. Changements de plan

Aucun dépassement budgétaire ne sera autorisé.

5. Soumission des rapports

Tous les bénéficiaires du FA2E doivent envoyer les rapports directement à l'UCPO, dans les quatre semaines suivant la fin de la réalisation, des activités selon le calendrier fixé dans le chronogramme. Le bénéficiaire doit garder les copies des factures, pour toute dépense dans le cadre du financement.

En fonction de la nature de l'accord et du chronogramme des activités, le bénéficiaire soumettra un rapport narratif à mi-parcours à l'UCPO. A la fin du projet, chaque bénéficiaire soumettra un rapport financier complet et un rapport narratif selon les canevas qui seront fournis.

6. Evaluation

L'équipe du l'Unité de Coordination du PO se réserve le droit de rendre visite aux bénéficiaires du FA2E dans le but d'évaluer les projets ou les activités qui reçoivent le soutien du FA2E. Cela sera fait sur préavis et avec l'accord de l'organisation.

5ème PARTIE : OUTILS POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU FA2E

1. Le résumé du projet

Le résumé de votre projet en 500 mots devra comporter :

- **Informations générales et justifications :**
 - o Quel est votre objectif ?
 - o Quels résultats voulez-vous atteindre ?
 - o Quel est la relation avec le plan national ? (ou comment votre activité soutient le plan national ?)
- **Description des activités principales :**
 - o Décrivez ce que vous ferez pour atteindre l'objectif recherché
- **Mesurer le succès :**
 - o Quels sont les indicateurs objectivement vérifiables ?
- **Partenaires :**
 - o Quels seront vos partenaires, pourquoi et que feront-ils ? Comment vous aideront-ils pour assurer le succès ?
- **Evaluation des risques :**
 - o Qu'est ce qui pourrait causer l'arrêt de ces activités ? Quels sont les risques liés à la réalisation de l'activité et comment les aborderez-vous ?

2. Information budgétaire

Les demandes doivent contenir un budget détaillé du projet de dépenses en monnaie locale, soumis en fichier Excel séparé. Merci de détailler clairement, le cas échéant, ce qui sera inclus dans la contribution de l'organisation soumissionnaire.

3. Le formulaire de soumission

UCPO - IntraHealth International, Sénégal
Formulaire de demande du FA2E

Date et lieu de la demande _____

Localisation des bénéficiaires

Pays _____ Tél _____

Region/District _____

Nombre total estimé des bénéficiaires _____

Principaux responsables de l'entité qui fait la demande

Noms

Titre

1. _____

2. _____

3. _____

Pertinence de votre proposition (150 mots)

Description des activités proposées :

1. Activité principale/titre :

2. Les activités spécifiques prévues qui seront financées par le FA2E

a) _____

b) _____

c) _____

d) _____

e) _____

f) _____

3. Objectif

4. Résultats attendus

5. Les indicateurs de vérification

6. Comment proposez-vous de faire le suivi évaluation ?

7. Le coût de l'activité (en CFA)

- Le budget total de l'activité
- Le fonds demandé à UCPO
- La contrepartie du demandeur

Merci de spécifier le type de contrepartie : En nature Main d'œuvre

Autres _____

8. Durée prévue de l'activité _____

9. Est-ce que l'appui technique est nécessaire oui Non

Merci de spécifier _____

10. Budget (*Merci d'envoyer le budget détaillé du projet ou des activités à réaliser en fichier Excel accompagné du formulaire de soumission*).

11. Chronogramme claire et précis d'exécution des activités

Engagement et signatures des responsables de l'entité qui fait la demande

Nom	Titre	Signature & Date
1. _____	_____	_____
2. _____	_____	_____
3. _____	_____	_____